

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2022

---

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -  
(N° 443)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CD64

présenté par  
M. Cinieri et M. Cordier

-----

### ARTICLE 1ER CA

Compléter cet article par un alinéa ainsi rédigé :

« 3° Elles sont visibles depuis un parc naturel régional ou visibles en même temps que lui, et situées dans un périmètre de quinze kilomètres autour de ce site. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à s'assurer qu'aucun parc naturel régional ne sera dénaturé par l'installation d'éoliennes.